

Fiche d'inscription - Association Sportive - Année 2025 - 2026

A rendre sous enveloppe au professeur accompagné du règlement de 30,00€ pour l'année

NOM	Prénom	Né(e) le	Classe
Adresse		Téléphone	
Email :			

ACTIVITES CHOISIES PAR L'ELEVE - Entourer la ou les activités choisies

TRIMESTRE 1 10 semaines Du 24/09/25 au 10/12/25	BADMINTON GYMNASE COLLEGE M.RUTSCHMANN	FUTSAL GYMNASE VILLIONNE M.BALLAND	KICK-BOXING GYMNASE COLLEGE M.HELLO	DATES à DÉTERMINER	CROSS* 1 à 2 ÉPREUVES
TRIMESTRE 2 10 semaines Du 17/12/25 au 18/03/26	VOLLEY GYMNASE COLLEGE M.RUTSCHMANN	FUTSAL GYMNASE VILLIONNE M.BALLAND	KICK-BOXING GYMNASE COLLEGE M.HELLO		
TRIMESTRE 3 10 semaines Du 25/03/26 au 10/06/26	ESCALADE SORTIES EN FORET M.RUTSCHMANN	FUTSAL GYMNASE VILLIONNE M.BALLAND (ESCALADE 1/2SEMAINE)	KICK-BOXING GYMNASE COLLEGE M.HELLO (ESCALADE 1/2SEMAINE)		RAID SPORTS NATURE* 1 JOURNÉE

* Activités ponctuelles, sans entraînement régulier pendant l'année

AUTORISATION PARENTALE :

Je soussigné(e) Madame, Monsieur..... (Père, mère ou tuteur) (I),

Autorise (2) à participer aux activités de L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE BLANCHE DE CASTILLE ET DE L'UNSS et à emprunter les transports en commun prévus dans ce cadre (compétitions, déplacements sur les lieux de l'entraînement).

Pour les élèves participant à l'activité Futsal le mercredi après-midi l'accompagnement sera assuré par le professeur d'EPS depuis le collège jusqu'au gymnase rue de Villionne - LA CHAPELLE LA REINE.

La filles appartenant à la section FOOTBALL FEMININ le lundi de 16H30 à 17H30 et le jeudi de 15H30 à 17H30 (hors cadre scolaire), peuvent également participer à l'AS Futsal du mercredi après-midi de 13h30 à 15h30, elles bénéficieront d'une inscription à moitié prix soit 15,00€ l'année.

A la fin des entraînements, pour l'ensemble des activités, les parents viennent chercher leur enfant devant le gymnase du collège.

J'autorise- je n'autorise pas (1) le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas d'urgences une intervention médicale ou chirurgicale.

Personne à prévenir en cas d'accident téléphone :

- (1) Rayer les mentions inutiles.
 (2) Nom et Prénom du licencié

Fait à le
 Signature :

SAUF AVIS MEDICAL CONTRAIRE, LE CERTIFICAT MEDICAL N'EST PLUS EXIGIBLE POUR LES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES QUE NOUS PROPOSONS A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE.

(Loi de modernisation du système de santé n° 2016-41 du 26 janvier 2016 et décret n°2016-1157 du 24 août 2016).